VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1779

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 1779 modifiant le règlement de zonage (n° 1733)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 mai 2026, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement n° 1779 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1733) afin d'agrandir les limites de la zone H-332 ».

2. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H-332 à même une partie de la zone H-340.

3. Croquis de la zone concernée :

Zone H-332 - Proposition de modification des limites (en pointillés)

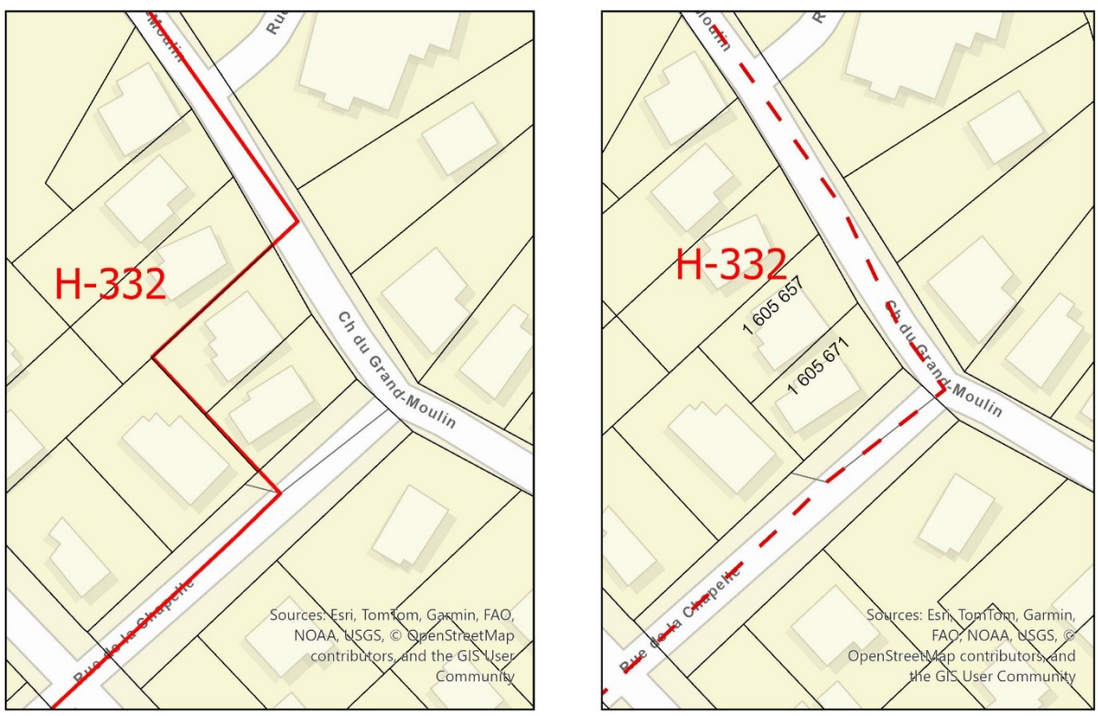

4. Une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le **jeudi 18 juin 2026, à compter de 18 h 30,** à la salle du conseil municipal, située au 803, chemin d'Oka. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

5. Le projet de règlement n° 1779 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

6. Le premier projet de règlement n° 1779 est annexé au présent avis public pour en faire partie intégrante. Il peut également être consulté au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Deux-Montagnes, le 19 mai 2026.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des affaires juridiques